



Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 16/09/2021

SLOX

ID : 081-200034056-20210914-D2021\_91-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE.

**N° 2021/91**

**Objet : Finances : EHPAD Résidence La Grèze - Décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2021**

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la notification des produits de la tarification, des tarifs journaliers et du forfait global de dépendance pour l'exercice 2021 du Département du Tarn en date du 28 mai 2021,

Vu la notification budgétaire n°1 du forfait soins 2021 de l'Agence Régionale de Santé en date du 12 juillet 2021,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver une décision modificative n°1 sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de l'EHPAD La Grèze 2021 conformément aux notifications du Département et de l'ARS, à savoir :

Objet des dépenses	Augmentations de crédits			
	Dépenses		Recettes	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Fournitures médicales	6066	18 383,41 €		
Assurance maladie	61681	3 000,00 €		
Entretien matériel médical	61551	3 500,00 €		
Autres indemnités	64158	30 500,00 €		
Autres rémunérations	641188	61 752,41 €		
Supplément familial	64112	4 000,00 €		
EHPAD - Hébergement permanent résidents affiliés à ROSS			735111	99 883,41 €
EHPAD - Forfait global dépendance			7352121	2 362,18 €
EHPAD - Usager part hébergement			735311	18 890,23 €

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 16/09/2021

**SLOW**

ID : 081-200034056-20210914-D2021\_91-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 de l'EPRD 2021 comme détaillée ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 16 septembre 2021.

Le Président,

Thierry BARDOU

